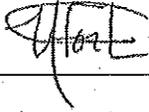


AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

- La séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Joliette devant avoir lieu le 17 juin 2025, à 16 h 30, aura lieu à la même date et à la même heure, mais exceptionnellement **tenue au Pavillon Gilles-Beaudry situé au 102, rue Fabre en la ville de Joliette.**
- Lors de cette même séance, **le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés pour l'année 2024 en vertu de l'article 966.3 du Code municipal du Québec seront déposés.** Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec précité.

Donné à Joliette, le 9 juin 2025.



Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Lieu séance ordinaire du 17 juin 2025 et rapport financier

Je, soussigné(e), René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier,
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant
une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 11 juin 2025 2025,
entre 8 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juin 2025.


Signature